

# Recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France

---

---

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, version consolidée au 22 avril 2006, définit notamment les règles d'organisation et de fonctionnement des régions.

Le présent recueil publie mensuellement :

- les délibérations du Conseil régional d'Île-de-France,
  - les délibérations de la Commission Permanente du Conseil régional d'Île-de-France,
  - les voeux du Conseil régional d'Île-de-France,
  - les arrêtés de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France et décisions,
  - les questions écrites à la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France,
  - les avis du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région d'Île-de-France,
  - les délibérations de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France.
-

## SOMMAIRE

---

# ARRÊTÉS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

---

- N° 2019-256 du 28 août 2019 portant délégations de signature du Pôle Cohésion Territoriale.....3
- 

## QUESTIONS ÉCRITE

- N° 18-016 QE du 28 août 2018 de Monsieur Wallerand de SAINT JUST, Président du groupe Rassemblement national-Île-de-France concernant les commerces parisiens victimes de violences perpétrées au cours de manifestations.....7
- N° 19-004 QE du 5 février 2019 de Monsieur Eddie AÏT, Président du groupe « Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste – Le rassemblement », et de Madame Emmanuelle COSSE, Conseillère régionale du même groupe, concernant la desserte en transports en commun du quartier d'affaires La Défense en général et la saturation de la Ligne 1 en particulier.....9
- N° 19-020 QE du 8 juin 2019 de Mesdames Céline MALAISÉ, Présidente du groupe Front de Gauche, et Sylvie FUCHS et Vanessa GHIATI, conseillères régionales du même groupe, concernant la fermeture de V&B Fliesen de la Ferté-Gaucher (77).....13

*Les annexes ne figurant pas au recueil des actes administratifs peuvent être consultées au Conseil régional d'Île-de-France.*

---



Conseil régional

Réf. : I19-CRIDF-00257

**ARRETE N° 2019-256  
du 28 Août 2019**

**portant délégations de signature  
du Pôle Cohésion Territoriale**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL  
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4231-3 alinéa 3 ;
- VU la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa Présidente ;
- VU l'arrêté n° 16-326 du 25 novembre 2016, modifié, fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région d'Île-de-France ainsi que de la direction fonctionnelle du Conseil économique, social et environnemental régional ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation permanente est donnée à Madame Marion ZALAY, Directrice Générale Adjointe en charge du pôle Cohésion Territoriale à l'effet de signer tous actes ou décisions, tous contrats, marchés ou conventions ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence du pôle, à l'exception des arrêtés de nomination à un emploi permanent ou non permanent et d'affectation des agents, des rapports et communications au Conseil Régional et à la Commission Permanente.

**Mission Administration, Pilotage et Projets Transverses**

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, délégation est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à Madame Orianne PERRIER, Responsable de la Mission Administration, Pilotage et Projets Transverses à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans les compétences de la mission.



## Direction Aménagement

### Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, délégation est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à Monsieur Olivier DENERT, Directeur de l'Aménagement, à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans les compétences de la direction.

### Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DENERT, délégation est donnée à :

- Madame Gaëlle BROSSE ARRIAGADA, Cheffe du service « Innovation et Partenariat Opérationnels » à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service ;
- Monsieur Bastien RECHER, Chef du service « Stratégie du Territoire Régional et Planification Spatiale » à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service.

## Direction Action territoriale

### Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, délégation est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à Madame Caroline BONAN-RICHARD, Directrice de l'Action territoriale, à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans les compétences de la direction.

### Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline BONAN-RICHARD, délégation est donnée à :

- Madame Aurélia JAKOB, Cheffe du service « Ile-de-France Sud » à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service ;
- Monsieur Thibault DE LALEU, Chef du service « Ile-de-France Nord » à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service ;
- Monsieur Jean-Frédéric LAFFARGUE, Chef du service « Programmation et Coordination de l'Action Territoriale » à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service.

## Direction Agriculture, ruralité et forêt

### Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, délégation est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à Monsieur Nicolas PERRIN, Directeur de l'Agriculture, de la ruralité et de la forêt, à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans les compétences de la direction.

### Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PERRIN, délégation est donnée à :

- Madame Aline MUZARD, Cheffe du service « Agriculture », à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service ;
- Madame Marie CHEVILLOTTE, Cheffe du service « Ruralité et parcs naturels régionaux », à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service ;
- Monsieur Guillaume DEROMBISE, Chef du service « Forêts, énergie et matériaux bio-sourcés », à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service.

## Direction Environnement

### Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, délégation est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à Monsieur Sébastien MAES, Directeur de l'Environnement, à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions, ainsi que les actes nécessaires à leur exécution entrant dans les compétences de la direction.

### Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien MAES, délégation est donnée à :

- Madame Magalie GORCE, Cheffe du service « Nature et Biodiversité », à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service ;
- Madame Anne-Sophie de KERANGAL, Cheffe du service « Economie Circulaire et Déchets », à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service ;
- Madame Clotilde CARRON, Cheffe du service « Transition Energétique, Qualité de l'air, Bruit, Climat », à l'effet de signer tous actes ou décisions entrant dans les compétences du service.

### Article 11 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2019-212 du 09 juillet 2019.

**Article 12 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine,



**Valérie PECRESSE**



Conseil régional

Groupe Front national - IDF Bleu Marine



Paris, le 26/08/2016

Madame Valérie PECRESSE

Présidente du CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Objet : question écrite du groupe Front National

Madame la Présidente,

La mairie de Paris a mis en place à destination des artisans et autres professionnels mobiles, une série de cartes de stationnement spécifiques leur permettant d'avoir accès à des tarifs préférentiels et ainsi d'intervenir et de travailler plus librement dans la capitale.

L'examen des conditions d'obtention de ces cartes professionnelles de stationnement révèle que seules les entreprises domiciliées dans la capitale et dans les départements de Petite couronne sont éligibles pour ce dispositif. Les entreprises et professionnels enregistrés en Grande couronne en sont exclus.

Compte tenu du cout élevé du stationnement à Paris et de la nécessité impérieuse pour la plupart de ces professionnels d'avoir recours à un véhicule pour exercer leur activité, il apparaît que cette différence de traitement quant aux tarifs du stationnement est largement préjudiciable aux entreprises de Grande couronne, obligées de rogner sur leur bénéfice ou de surfacturer leurs déplacements pour compenser ce cout supplémentaire.

Alors que la politique de l'exécutif régional est guidée par un souci de rééquilibrage territorial à l'échelle de notre région au profit de la Grande couronne et que plus que jamais les contraintes économiques fortes doivent nous inciter à laisser les gens travailler librement, cette situation n'est pas acceptable.

Aussi nous vous demandons s'il est dans vos intentions d'entreprendre des démarches auprès de la Mairie de Paris ou de mettre en place un dispositif régional de compensation afin que cesse cette inégalité de traitement entre les professionnels franciliens selon qu'ils sont installés en Grande ou en Petite couronne.

Veuillez agréer, Madame la Présidente l'expression de mes sentiments distingués,

Wallerand de SAINT JUST  
Président du groupe

Conseil régional  
57, rue de Babylone - 75007  
Paris Tél : 01 53 85 51 98  
www.iledefrance.fr  
E-mail : [groupefn@iledefrance.fr](mailto:groupefn@iledefrance.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Ouen, le 07 AOUT 2019



**Réponse de Madame Valérie Pécresse,  
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**A la question écrite de Monsieur Wallerand de SAINT JUST, Président du groupe  
Rassemblement national Île-de-France,  
concernant les cartes professionnelles de stationnement.**

*Am* Monsieur le Président,

Dans votre question écrite du 28 août 2018, vous m'avez interpellée sur les tarifs de stationnement à Paris différents selon le lieu de domicile des professionnels au sein de la Région.

Comme vous, j'ai été alertée par des commerçants et artisans sur les tarifs de stationnement mis en place par la Mairie de Paris pour favoriser les professionnels domiciliés en petite couronne et à Paris au détriment de ceux installés en grande couronne.

J'ai donc saisi Madame la Maire de Paris pour lui demander de reconsidérer sa décision, source de discrimination envers la grande couronne et de distorsion de concurrence au préjudice des artisans et entreprises de la grande couronne. Vous trouverez ci-joint le courrier en question.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

*Parce c'est vous*

*Valérie Pécresse*

**Valérie PÉCRESSE**

Arrivée le 11 février 2019

**QE 2019-004**

**S.G.C.R.**

Paris, le 5 février 2019

**Question écrite à Madame la Présidente  
du Conseil régional d'Île-de-France**

**Sur la desserte en transports en commun du quartier d'affaires  
La Défense en général et sur la saturation de la Ligne 1 en particulier**

Madame la Présidente,

Aux heures de pointe, quand la grande majorité des travailleurs prennent les transports, le quartier d'affaires de La Défense est une fourmilière humaine. Plus de 100 000 personnes rejoignent leur lieu de travail tous les matins entre 8h30 et 9h30. Le quartier est au bord de la saturation.

La construction de la tour Link, de 244 mètres, dans ce même quartier, projet dont l'enquête publique se termine le 15 février 2019, suscite donc des inquiétudes légitimes chez les Franciliennes et les Franciliens usagers de la Ligne 1 du métro.

Avec plus de 750 000 usagers quotidiens, la Ligne 1 ne semble pas en mesure d'absorber l'affluence supplémentaire liée aux 6 500 employés annoncés auxquels s'ajouteront 2 700 autres situés au sein de la tour de Saint-Gobain (courant 2019) ainsi que ceux qui occuperont les 51 000 m<sup>2</sup> de l'immeuble Alto prévu pour 2020.

Mi-janvier 2019, Michel Cadot, Préfet de la région Ile-de-France, reconnaissait par voie de presse que la situation était intenable.

Si le Groupe RCDEC soutient l'initiative prise fin novembre 2018 par le Conseil régional d'Île-de-France, Paris La Défense, la RATP, SNCF Mobilités et quatorze entreprises du quartier pour lutter contre l'engorgement des transports, il souligne ses limites.

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste – Le rassemblement

Adresse postale : 57, rue de Babylone – 75007 PARIS  
Courriel : [groupercdecidf@gmail.com](mailto:groupercdecidf@gmail.com)  
Téléphone : 01 53 85 75 20

<https://rcdec-idf.com/>

 rcdec.idledeFrance

 @RCDEC\_IDF



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,  
Ecologiste et Centriste – *Le rassemblement*

Les solutions proposées sont clairement insuffisantes : RER E en 2022, Ligne 15 en 2030, prolongement de la Ligne 1...

Le Conseil régional d'Île-de-France, chef de file en matière de transports, doit prendre pleinement conscience de la situation.

Le groupe RCDEC propose l'élaboration d'un véritable schéma de développement des mobilités durables propre au quartier d'affaires de La Défense et appelle à la mise en œuvre de solutions pratiques, de court terme, pour préserver la qualité de vie et améliorer le quotidien des usagers des transports en commun (covoiturage, vélo, meilleure gestion des transports en général...).

Dès lors, Madame la Présidente, comment comptez-vous répondre aux questions soulevées par ces nouvelles affluences et pouvez-vous nous préciser les moyens qui y seront consacrés ?

Eddie Aït

**Eddie Aït**  
Président du Groupe Radical,  
Démocrate, Citoyen, Ecologiste et  
Centriste – *Le rassemblement* au  
Conseil régional d'Île-de-France

Emmanuelle Cosse

Conseillère régionale RCDEC  
Administratrice d'Île-de-France Mobilités

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste – *Le rassemblement*

Adresse postale : 57, rue de Babylone – 75007 PARIS  
Courriel : [groupercdecidfr@gmail.com](mailto:groupercdecidfr@gmail.com)  
Téléphone : 01.53.85.75.20

<https://rcdec-idf.com/>

rcdec.idedefrance

@RCDEC\_IDF



**Réponse de Madame Valérie Pécresse,  
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**À la question écrite n° QE 2019-004 de Monsieur Eddie AÏT, Président du groupe « Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste – Le rassemblement », et de Madame Emmanuelle COSSE, Conseillère régionale du même groupe, concernant la desserte en transports en commun du quartier d'affaires La Défense en général et la saturation de la Ligne 1 en particulier.**

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre,

En réponse à votre question écrite du 5 février dernier, j'ai le plaisir de vous apporter les précisions suivantes.

Le développement important du quartier de la Défense résulte de la politique d'attractivité menée par la Région Île-de-France qui a permis dans le contexte de Brexit de relocaliser de nombreux emplois sur notre territoire. C'est une source d'emplois et de richesse dont notre territoire tout entier va bénéficier.

Tout comme vous, je suis attachée à ce que ce développement se fasse de manière à ne pas déséquilibrer les zones d'emplois et de logement. En lien avec l'Etat, nous promouvons ainsi l'implantation d'entreprises dans l'Est Francilien et plus généralement en grande couronne de manière à privilégier un polycentrisme permettant un rapprochement des Franciliens entre leur habitat et leur lieu de travail. C'est un enjeu majeur pour la qualité de vie.

Nous avons par ailleurs, comme vous le soulignez, lancé une grande initiative sur le quartier de la Défense avec la signature d'une charte d'engagement réciproques avec 14 entreprises et l'université de Paris-Nanterre. Cette expérimentation à grande échelle vise à lisser les heures de pointe dans les transports en commun à l'arrivée et au départ de Paris-La Défense :

- En développant des solutions de mobilités alternatives comme le vélo ou le covoiturage,
- et en encourageant l'adhésion à de nouveaux modes de travail comme le télétravail et les horaires décalés.

Je me réjouis que vous souteniez cette initiative qui contribue à « désaturer » les transports en commun car il suffit de pouvoir modifier les horaires d'arrivée de 5 à 10% des usagers quotidiens pour observer une réelle amélioration des conditions de transport pour l'ensemble des voyageurs.

Etant bien consciente qu'il nous faut également travailler à la refonte du pôle gare la Défense, je vous rappelle que nous avons mis en place un comité de pôle spécifique sous le co-pilotage du conseil départemental des Hauts-de-Seine et d'Île-de-France Mobilités, regroupant l'ensemble des acteurs du quartier d'affaires, afin de mettre en œuvre des solutions pour « désengorger » le pôle d'échange :

- accès des nouvelles gares Eole lors de la mise en service en 2022 et de la ligne 15 du Grand Paris Express prévue pour 2030,
- réaménagement de la gare routière ainsi que des stations du métro 1 et du Tram T2,
- aménagements routiers, piétons et cyclistes...

Ce comité poursuit ses travaux et permettra de définir les projets à réaliser et les financements à solliciter pour mener à bien les évolutions de desserte nécessitées par le fort dynamisme de ce pôle d'attractivité.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.



Valérie PÉCRESSE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

Arrivée le 26 juin 2019

QE 2019-020

S.G.C.R.

Madame Valérie PÉCRESSE

Présidente de la Région Ile-de-France

Paris, le 18 juin 2019

**Question écrite à propos de la fermeture de V&B Fliesen de la ferté-Gaucher**

Madame la Présidente,

Il a été récemment annoncé aux salariés de la société V & B Fliesen (ex-Villeroy & Boch) de La Ferté-Gaucher que leur entreprise fermerait ses portes à la fin du mois d'octobre prochain.

Depuis de nombreux mois, les salariés et leurs représentants s'inquiétaient du manque de rentabilité de ce site, lié notamment à la politique industrielle de la direction allemande de V & B Fliesen GmbH et à l'absence d'investissement de la part de l'actionnaire turc Eczacibasi, qui a repris la majorité des parts de la société en 2007. Ces inquiétudes se sont donc malheureusement confirmées.

Faute de repreneur, si rien n'est fait d'ici-là, cette entreprise qui produit des carreaux de faïence murale cessera donc sa production dans les quatre mois à venir.

Les 113 salariés perdront leur emploi, avec toutes les conséquences sociales que cela implique pour ces derniers, pour leurs proches, et pour l'ensemble du territoire de la Ferté-Gaucher.

Ce serait là une catastrophe économique et sociale de plus pour ce territoire qui a déjà subi récemment la suppression de 240 emplois chez Arjowiggins : nous atteindrions ainsi en quelques mois 1000 suppressions d'emplois, en comptant les emplois induits par ces activités ! Ce serait aussi une catastrophe pour tout le département de la Seine-et-Marne, et pour toute la Région Ile-de-France. Ceci n'est pas acceptable.

Notre collectivité ne peut rester inactive, ni se résoudre à cette nouvelle fermeture d'un site industriel régional, qui fait vivre toute une économie locale, auquel sont associés des savoir-faire constitutifs de l'histoire industrielle francilienne, et qui ne peuvent être perdus.

Une solution doit donc être trouvée d'urgence pour sauver l'activité du site, ses emplois et préserver durablement le dynamisme économique du territoire. Du fait de ses compétences en matière de développement économique, il nous semble que la Région doit ici jouer pleinement son rôle.

Les syndicats ont notamment formulé une proposition de reprise d'activité sous la forme d'une SCOP, qui doit retenir l'attention et le soutien des pouvoirs publics.

D'autant plus que l'activité de l'entreprise repose sur un savoir-faire et un produit très marqués par l'identité territoriale, porteuse de débouchés et d'emplois directs et induits : la pâte blanche qu'elle utilise est unique au monde, produite dans les carrières argileuses de Provins, également pourvoyeuses d'emplois.

Par conséquent, quelles mesures envisagez-vous, Madame la Présidente, pour que la Région Ile-de-France œuvre rapidement et concrètement, aux côtés de l'État et du Département de Seine-et-Marne, pour sauver ce site industriel et ses activités, mais aussi maintenir, puis développer ses emplois ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Céline MALAISÉ  
Présidente du groupe  
Front de gauche

Sylvie FUCHS  
Conseillère régionale

Vanessa GHIATI  
Conseillère régionale

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 68 50  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Saint-Ouen, le

07 AOUT 2019



**Réponse de Madame Valérie Pécresse,  
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**À la question écrite n° QE 2019-020 de Mesdames Céline MALAISÉ, Présidente du groupe Front de Gauche, et Sylvie FUCHS et Vanessa GHIATI, conseillères régionales du même groupe, concernant la fermeture de V&B Fliesen de la Ferté-Gaucher (77)**

Madame la Présidente de groupe,  
Mesdames les Conseillères régionales,

Vous évoquez dans votre question du 18 juin 2019 la fermeture du site de Villeroy & Boch à la Ferté-Gaucher.

L'exécutif régional est fortement mobilisé pour étudier toutes les modalités de soutien possibles à l'activité industrielle et aux salariés de ce site, mais aussi aux sites d'Arjowiggins et de la fromagère de Brie, dont les possibles fermetures constituent des menaces réelles pour le développement économique du territoire seine-et-marnais.

J'ai souhaité, dès juin dernier, m'entretenir avec les représentants syndicaux du site de Villeroy & Boch pour suivre au plus près l'avancement des négociations et témoigner aux salariés le soutien de la Région.

Je reste particulièrement attentive au plan de sauvegarde de l'emploi et à la solidité d'éventuelles offres de reprise qui pourraient voir le jour. Avec l'Etat, nous explorons également des possibilités de reconversion du site.

Enfin, nous mettrons en place tout accompagnement, notamment en matière de formation professionnelle, qui s'avérerait utile pour aider les salariés à retrouver un emploi. Le bassin d'emploi est particulièrement mobilisé pour appuyer les salariés dans leurs reconversions.

Vous pouvez compter sur ma détermination à trouver des solutions pérennes aux menaces de désindustrialisation de l'est de l'Île-de-France, et en particulier de la Seine-et-Marne, qui, en matière d'emploi, est le deuxième territoire industriel régional après les Yvelines.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valérie Pécresse".

Valérie PÉCRESSE